

2 Politique

Législatives 2018/ Cour constitutionnelle/ Fin du contentieux électoral

Huit partielles en perspective

J. KOMBILE. MOUSSAVOU

Libreville/Gabon

Conséquence de l'annulation du scrutin dans certaines circonscriptions.

LA Cour constitutionnelle a vidé, samedi, le contentieux issu des législatives en décidant de l'annulation du scrutin au 1er siège de la Noya, au 2e siège du 6e arrondissement de la commune de Libreville et au 1er siège de l'Ogoulou (Commune de Mimongo, Cantons Haut Ogoulou et Haute Dikobi).

Avec ces trois nouvelles annulations, ce sont ainsi, au total, huit circonscriptions où les électeurs devront être appelés, dans les mois à venir, à repartir aux urnes pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. Vu que, précédemment, la haute juridiction avait également invalidé les résul-



Photo : Ngoubill Gaston

Vue des juges constitutionnels.

tats du scrutin législatif dans le département de l'Offoue-Onoye (Commune d'Iboundji, cantons Offoue et Onoye), au 1er arrondissement de la commune de Mouila, au 2e siège de la Boumi-Louetsi, au 2e siège de l'Okano (Cantons Lalara et Okala) et au 3e siège de la Zadié (Mbébélazé, Batouala et canton Djouah). Des annulations justifiées, au regard des violations

des dispositions légales en matière électorale par un certain nombre de candidats.

Dans l'Ogoulou, les juges constitutionnels ont motivé leur décision en se basant sur le fait que le suppléant de Senturel Ngoma Madoungou, candidat du Rassemblement héritage et modernité (RHM), déclaré élu, n'était pas inscrit sur la liste électorale de la localité. Tel

qu'allégué par le requérant Stéphane Germain Iloko Boussegué du Parti démocratique gabonais (PDG). Lequel était présent à l'audience, à la dif- fférence de son adversaire représenté par son conseil.

Au 2e siège du 6e arrondissement de Libreville, c'est également pour défaut d'inscription du suppléant du candidat indépendant, Daniel

Nkoulou Abessolo, annoncé vainqueur, qu'Éliane Frida Mindoungani du Centre des libéraux réformateurs (CLR) a vu ses prétentions prospérer. Et caresser à nouveau le rêve de siéger sur les travées du palais Léon-Mba. Tout comme Michel Menga M'Essone du RHM, dans le chef-lieu du département de la Noya. Les juges de l'élec- tion ont, en effet, consi-

déré que la distribution des cartes d'électeurs, organisée par le préfet de cette localité, en l'absence des membres de la commission départementale électorale, mais en présence de certains proches du candidat PDG Fidèle Angoue Mba, avait altéré la sincérité du scrutin. D'autant que " l'administration s'était départie de son obligation de neutralité".



Photo : Ngoubill Gaston

Vue partielle de l'assistance.

Législatives /Proclamation des résultats

Il faudra encore attendre

J.K.M

Libreville/Gabon

LA Cour constitutionnelle a requis un peu de patience avant la proclamation des résultats officiels du scrutin des 6 et 27 octobre derniers. Et pour cause, au terme de l'examen du contentieux électoral, la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-

Madeleine Mborantsuo, a clairement indiqué, samedi dernier, que la haute juridiction procédera à la proclamation officielle des législatives à l'issue de la phase de vérification, par les juges constitutionnels, des procès-verbaux de l'ensemble des bureaux de votes du pays ainsi que ceux de centralisation des résultats de tous les dé- membresments du Centre gabonais des élections



Photo : Ngoubill Gaston

(CGE) (Commissions provinciale, départementale, communale électorales, etc.).

Dans tous les cas, au terme de cette proclamation, le gouvernement actuel de-

La Pdte de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo.

vrait démissionner, conformément à la décision rendue par la Cour constitutionnelle le 30 avril dernier. Décision dans laquelle, on s'en souvient, la haute juridiction avait dissout l'Assemblée nationale tout en confiant ses prérogatives au Sénat, à l'exception de la révision de la Constitution par voie parlementaire, la question de confiance et la motion de censure.

Remise de diplômes à la 36e promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA)

La cuvée Ali Akbar Onanga Y'Obegue sur le marché

LLIM

Libreville/Gabon

Les élèves de la 36e promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA) ont reçu leurs diplômes, vendredi dernier, à l'auditorium de l'immeuble Arambo.

COMME toutes les autres promotions avant elle, la 36e "cuvée" sortie récemment de l'Ecole nationale d'administration (ENA) a vu ses diplômés tout frais recevoir leurs parchemins couronnant la fin de leur formation, vendredi dernier, à l'auditorium de l'immeuble Arambo de Libreville. La cérémonie a eu lieu en présence du Premier ministre, Emmanuel Issozet Ngondet, du parrain de la promotion, le ministre de la Fonction



Photo : LRA

Une vue des officiels pendant la manifestation.

publique, Ali Akbar Onanga Y' Obegue, des autres membres du gouvernement et de nombreux invités.

M. Onanga Y'Obegue, s'adressant à ses filleuls lors de cette circonstance, leur a souhaité la bienvenue dans l'administration en tant que nouveaux fonctionnaires. Il les a invités au perfectionnement et a

souhaité à tous de longues et fructueuses carrières.

Précédant au pupitre le ministre, le directeur général du prestigieux établissement, Anatole Tsioukacka s'est réjoui de ce qu'après près d'une dizaine d'années passées à la tête de l'ENA, il s'apprête à quitter ce poste avec le sentiment profond du devoir accompli. Occasion



Photo : LLM

Les nouveaux diplômés immortalisant l'événement.

pour lui de revenir sur les nombreuses réformes entreprises sous sa houlette. Entre autres, la réforme du concours d'entrée à l'ENA, avec le rajout de nouvelles matières, l'instauration au concours d'entrée d'un système de double correction. Le tout, a-t-il dit, pour améliorer la qualité des enseignements dispensés. Bien avant le dg, le Major

de cette 36e promotion, Teddy Malik Mbou Omouala a expliqué les raisons qui ont conduit au choix du ministre de la Fonction publique comme parrain de la 36e promotion. "(...) Il y a d'abord ce remarquable parcours, aussi bien étudiant que professionnel. Ensuite, cher parrain, et nous ne pouvions l'omettre, s'est révélé

l'ée décisive votre qualité d'enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo (UOB), participant à l'éducation de la jeunesse chère et si sacrée aux yeux d'un illustre défunt et à laquelle le président de la République, son excellence Ali Bongo Ondimba, a bien voulu consacrer un septennat".